

## CLASSEMENT DES SIGNALEMENTS

1. **Attaque diffamatoire** : correspond à une atteinte verbale contre autrui, orale ou écrite (ex : injure, la diffamation, menace...).
2. **Acte de malveillance** : acte isolé ou répété (portant atteinte aux personnes ou aux biens) commis sciemment par un ou plusieurs individus dans l'intention de faire du tort à un salarié, à l'entreprise, à ses dirigeants, etc.
3. **Discrimination** : traitement inégal et défavorable appliqué à certaines personnes en raison notamment, de leur catégorie socio-professionnelle, de leur origine, de leur nom, de leur sexe, etc.
4. **Situation indésirable liée à une attitude au travail inadaptée** : le fait pour un collectif de travail ou un collaborateur de se retrouver dans un climat difficile en raison d'un état de stress et de souffrance morale liés à l'attitude/comportement d'un manager, d'un collègue ou d'un collaborateur.
5. **Harcèlement moral** : agissements, propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet d'entraîner une dégradation des conditions de travail du salarié et susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité du salarié, d'altérer sa santé physique ou mentale ou encore de compromettre son avenir professionnel.
6. **Harcèlement sexuel et agissements sexistes** : le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.  
Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers.